

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE  
L'EDUCATION NATIONALE

DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES  
(décret 51-1423 du 5 décembre 1951)

**Dossier à renvoyer dans l'année de nomination soit sur Iprof, soit à l'adresse suivante :**

Cité administrative  
DSDEN 74  
Service mutualisé de gestion individuelle et financière  
7, rue DUPANLOUP  
74 040 ANNECY CEDEX

**DEPARTEMENT D'AFFECTATION :**

Numéro INSEE : _ _ _ _ _
NOM : ..... NOM de jeune fille : .....
Prénoms : .....
Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....
Adresse : ..... ..... .....
Téléphone (fixe/portable) : _ _ - _ _ - _ _ - _ _ / _ _ - _ _ - _ _ - _ _

<b><u>RECRUTEMENT PAR</u></b>	
<input type="checkbox"/> Concours externe	
<input type="checkbox"/> 1er Concours interne	
<input type="checkbox"/> 2nd Concours interne	
<input type="checkbox"/> 3ème Concours	
<input type="checkbox"/> Liste principale	Année du concours :
<input type="checkbox"/> Liste complémentaire	Date d'effet de recrutement :

Si vous n'avez pas de service à prendre en compte pour votre classement cochez la case

<b>Services susceptibles d'être pris en compte pour le reclassement</b>	<b>Pièces justificatives à joindre obligatoirement</b>
Tous services accomplis en qualité de fonctionnaire	Contrat de travail et attestation de travail ou état authentique des services ainsi que le dernier arrêté de classement ou de promotion accompagné de la grille indiciaire du grade détenu. Arrêté de détachement pour les pour les PES issus de la fonction publique
Tous services accomplis en qualité d'agent non titulaire de l'État (contractuel)	Contrat de travail et attestation de travail ou état authentique des services indiquant la durée précise de l'activité, la quotité de service, la catégorie (A,B ou C).
Tous services effectifs d'enseignement accomplis dans un établissement privé, à l'exclusion de ceux rendus dans l'enseignement supérieur privé.	Contrat de travail et attestation de travail ou état authentique des services indiquant la durée précise de l'activité, la quotité de service, la catégorie (A,B ou C), statut de l'établissement, échelle de rémunération en tant que maître du privé.
Service hors de France : service accomplis en qualité de professeur, lecteur, assistant dans un établissement d'enseignement à l'étranger (Décret n° 2002-1294 du 24 octobre 2002)	Tous documents nécessaires à la reconstitution de la carrière hors de France (Contrat de travail et attestation de travail) Lorsque ces documents ne sont pas rédigés en langue française, produire une traduction certifiée par un traducteur agréé. Services à faire valider par le ministère des affaires étrangères (formulaire spécifique joint en annexe) : avisvalidation.rh3@diplomatie.gouv.fr
Service national actif	Certificat de position militaire mentionnant les dates d'incorporation et de libération.
Scolarité accomplie dans les E.N.S.	Certificat de scolarité
Pour les lauréats du troisième concours :	Contrats de travail et attestations de travail conformément à l'art. 20 du décret 90-680 du 1 <sup>er</sup> août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles



**Assurez-vous, avant de renvoyer le présent document :**

**- que vous avez rempli toutes ses rubriques ;**

**- que vous y avez joint toutes les pièces justificatives de vos services,**

**faute de quoi les informations données dans le présent dossier ne seront pas prises en compte.**

Nombre de pièces jointes :

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du fonctionnaire :

**Retour de l'imprimé**